

LIVE 19/10/2025

Dossier 1 - Consolidation

La société RHUM-OTE, située sur l'île de la Réunion est un des leaders mondiaux des spiritueux (rhum, whisky) et des bières. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de produits de qualité supérieure pour les clients exigeants des secteurs de l'industrie alimentaire et de la restauration. RHUM-OTE propose des solutions sur mesures adaptées aux besoins de ses clients. La société détient différentes participations **directes et indirectes** dans plusieurs sociétés. Le groupe est coté sur **EURONEXT GROWTH**. (ANC 20-01 option possible IFRS (compte conso), PCG (comptes sociaux). Vous êtes chargé(e) d'effectuer les travaux de consolidation (périmètre de consolidation, retraitements de pré-consolidation, partage des capitaux propres et **prise de contrôle = Ecart d'acquisition**) du groupe RHUM-OTE qui clôture ses comptes au **31/12/N. (Date de consolidation)**. Le taux d'imposition à prendre en compte est de 25 % (**Taux d'impôt différé**).

Partie 1 - Périmètre de consolidation

1. L'annexe 1.1, présente l'organigramme du groupe ainsi que les informations liées aux participations directes et indirectes, vous devez répondre aux questions suivantes : (8 points)

1.1 Déterminer la ou les référentiel(s) applicable(s) aux comptes sociaux et comptes consolidés.

1.2 Etablir le périmètre de consolidation du groupe RHUM-OTE sous la forme d'un tableau faisant apparaître :

- Le pourcentage de contrôle,
- La nature du contrôle,
- La méthode de consolidation,
- Le pourcentage d'intérêt des propriétaires,
- Les intérêts minoritaires.

1.3 Indiquer les différentes situations pour lesquels une société peut être exemptée de consolidation selon le référentiel ANC 20-01.

1.4 Définir la notion d'entité ad-hoc.

Partie 2 - Retraitement de pré-consolidation et de consolidation

2. L'annexe 1.2, présente des opérations réalisées par le groupe au 31/12/N. Pour chaque retraitement procéder en 3 étapes :

2.1 Justifier les retraitements à enregistrer.

2.2. Détailler les calculs de préférence sous la forme de tableaux.

2.3. Présenter au journal de consolidation les écritures au 31/12/N de pré-consolidation.

Partie 3 - Partage des capitaux propres d'une filiale indirecte**3. À l'aide de l'annexe 1.3,**

3.1. Présenter le tableau de partage des capitaux propres de la société DALON au 31/12/N. La société RHUM-OTE procède à la consolidation directe de l'ensemble des sociétés du groupe.

3.2. Présenter au journal de consolidation les écritures relatives au partage des capitaux propres de la société DALON au 31/12/N.

Partie 4 - Prise de participation d'une filiale et partage des capitaux propres d'une filiale directe.**4. À l'aide des annexes 1.4 et 1.5,**

4.1. Déterminer la juste valeur des actifs identifiables et des passifs repris de la SA DODOLELA lors de la prise de contrôle le 01/07/N-1.

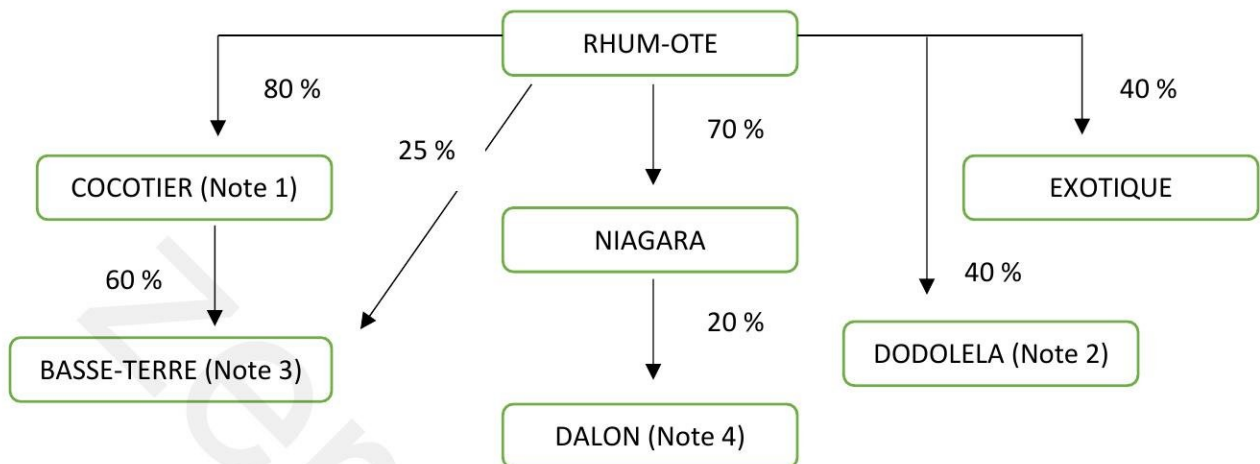
4.2. Déterminer l'écart d'acquisition lors de la prise de contrôle le 01/07/N-1.

4.3. Présenter au journal de consolidation les écritures relatives à la comptabilisation des écarts d'évaluation et de l'écart d'acquisition au 31/12/N.

4.4 Présenter le tableau de partage des capitaux propres de la société DODOLELA au 31/12/N. La société RHUM-OTE procède à la consolidation directe de l'ensemble des sociétés du groupe.

4.5 Présenter au journal de consolidation les écritures relatives au partage des capitaux propres de la société DODOLELA au 31/12/N.

Annexe 1.1 – Organigramme du groupe RHUM-OTE



Les pourcentages indiqués dans l'organigramme représentent les pourcentages de participation directe entre les différentes sociétés du groupe.

Pourcentage de participation = Nombre d'actions détenus sur une société/Nombre total des actions composant le capital de la société

Note 1 : La société COCOTIER est constituée de 20 000 actions dont 5 000 à droit de vote double et 5 000 actions de préférence sans droit de vote. RHUM-OTE possède la totalité des droits de vote double, 10 000 actions ordinaires et 1 000 actions de préférences sans droit de vote.

Note 2 : La société DODOLELA est constituée de 10 000 actions dont 3 000 à droit de vote double et 2 000 actions de préférence sans droit de vote. RHUM-OTE possède 3 000 actions à droit de vote double et 1 000 actions ordinaires. Aucun autre associé ne possède une fraction supérieure à la sienne.

Note 3 : Le capital de la société BASSE-TERRE est constitué de 50 000 actions ordinaires et 10 000 actions à droit de vote double. De plus, elle a émis 20 000 obligations convertibles en actions. Une obligation est échangeable contre deux actions ordinaires. On considère que la totalité des OCA seront exercées avant la date de la prochaine assemblée générale. La société COCOTIER possède 26 000 actions ordinaires et la totalité des droits de votes double. La société RHUM-Ote possède 15 000 actions ordinaires.

Note 4 : Le capital de la société DALON est constitué uniquement d'actions ordinaires. La société NIAGARA possède 9 000 actions.

Annexe 1.2 - Opérations réalisées par la société RHUM-OTE

a) Contrat à long terme

Le 01/06/N-1, la SAS RHUM-OTE a signé avec un de ses clients un contrat de production à livrer fin novembre 2025. La RHUM-OTE a décidé de comptabiliser selon la méthode à l'achèvement. Le groupe comptabilise les contrats à long terme selon la méthode à l'avancement.

Les données sont les suivantes :

	N-1	N	N+1
PRODUITS PREVISIONNELS CUMULEES			
Prix de vente HT			2 400 000 €
CHARGES PREVISIONNELLES			
Coût de production total	1 800 000 €	1800 000 €	1 800 000 €
CHARGES REELLES CUMULEES			
Coût de production (montant des en-cours) déjà engagée à la clôture et accepté par le cocontractant.	900 000 €	1 440 000 €	2 340 000 €

b) Coût d'emprunt

La société RHUM-OTE fait construire en N-5 un entrepôt destiné au stockage des matières premières (orge et malt). Cet entrepôt a été évalué et comptabilisé pour 2 000 000 €. Le bien est mis en service le 01/07/N-5. Les coûts des emprunts relatifs à cet immeuble ont été dans les comptes sociaux comptabilisés en charges, respectivement pour 70 000 €. On considère que le montant des intérêts d'emprunt, s'il avait été inscrit à l'actif serait entièrement incorporable au coût de l'immeuble. La durée d'amortissement de l'entrepôt est de 10 ans.

c) Cession d'un matériel industriel

La société COCOTIER a cédé à la société RHUM-OTE un matériel industriel pour un prix de cession fixé à 100 000 € au 01/07/N. Le matériel industriel avait été acquis le 01/07/N-1 pour un montant de 300 000 €. La durée réelle d'utilisation est de 10 ans. La société RHUM-OTE (ACHETEUR) a amorti le matériel industriel sur la durée de vie restante.

Annexe 1.3 - Informations relatives à la société DALON

La société DALON a été acquise par la société NIAGARA au cours de l'exercice N-2 pour 20 % des parts pour un prix d'acquisition à 20 000 €.

Bilan de la société DALON au 31/12/N

Actif		Passif	
Immobilisations	100 000	Capital	40 000
Stocks	20 000	Réserves	7 000
Disponibilités	30 000	Résultat	4 000
		Dettes	99 000
Total	150 000	Total	150 000

Annexe 1.4 – Informations relatives à la société DODOLELA

Au 01/07/N-1, la société RHUM-OTE a acquis 40 % de la société DODOLELA pour un prix de 8 000 000 €. Le détail des frais d'acquisition est donné ci-dessous :

- Consulting stratégique auprès d'un cabinet de conseil à Paris : 30 000 €
- Honoraires avocats pour optimisation juridique : 25 000 €
- Budget prévisionnel auprès de l'expert-comptable : 30 000 €

On vous transmet les bilans de la société DODOLELA à la date d'acquisition des titres et à la date de clôture de l'exercice, Les capitaux propres sont calculés en conformité avec les normes de consolidation du groupe et avant prise en compte des plus-values éventuelle et du goodwill :

Bilan de la société DODOLELA au 01/07/N-1 = E.A

Actif		Passif	
Immobilisations	4 000 000	Capital	500 000
Stocks	1 000 000	Réserves	250 000
Disponibilités	1 000 000	Résultat	250 000
		Dettes	5 000 000
Total	6 000 000	Total	6 000 000

Bilan de la société DODOLELA au 31/12/N = Partage

Actif		Passif	
Immobilisations	3 500 000	Capital	500 000
Stocks	300 000	Réserves	500 000
Disponibilités	100 000	Résultat	800 000
		Dettes	2 100 000
Total	3 900 000	Total	3 900 000

Les actifs et passifs identifiables acquis et les passifs repris de la société DODOLELA ont été évalués par un expert proposant les ajustements suivants :

- La marque RHUMVANILLE, développée en interne par la société DODOLELA évaluée sur la base des redevances à 3 000 000 € au 31/12/N. Elle était estimée au 01/07/N-1 à 4 000 000 €.
- Un **matériel industriel évalué** à 4 000 000 €. La VNC au bilan de la société DODOLELA est estimée à 2 000 000 €. Durée restante d'utilisation de 5 ans.
- Une plus-value latente sur un terrain inscrit pour un montant de 200 000 € au 01/07/N-1.
- Au 01/07/N-1, un **entrepôt de stockage** évalué à 2 000 000 €. La VNC au bilan de la société DODOLELA est estimée à 1 000 000 €. Durée restante d'utilisation de 10 ans.
- Les provisions retraites ont été estimées au 01/07/N-1 à 500 000 €.

Annexe 1.5 – Informations relatives aux Conditions de comptabilisation des immobilisations générées en interne

Article 212-3 du PCG : « Les dépenses engagées pour créer en interne des fonds commerciaux, des marques, des titres de journaux et de magazines, des listes de clients et autres éléments similaires en substance, ne peuvent pas être distinguées du coût de développement de l'activité dans son ensemble. Par conséquent, ces éléments ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Il en est de même pour les coûts engagés ultérieurement relatifs à ces dépenses internes. »

Annexe 1.6 - Informations relatives à la société COCOTIER

La SA RHUM-OTE a pris le contrôle, le 01/01/N-2 de la société COCOTIER, par une acquisition de 60 % du capital pour un prix d'acquisition de 2 000 000 €. Au 01/07/N-1, contenu de l'engouement de l'activité de la société COCOTIER, la société RHUM-OTE a décidé d'acquérir une part complémentaire de 20 % du capital estimé à prix d'acquisition fixée à 400 000 €.

Ainsi, à l'issue de l'opération la SA RHUM-OTE détient 80 % du capital de la SA COCOTIER

A la date de prise de contrôle, les capitaux propres de la SA COCOTIER sont de 800 000 €.

Les capitaux propres à la date d'acquisition complémentaire de titres sont de 1 000 000 €.

Les actifs et passifs identifiables acquis et les passifs repris de la société COCOTIER ont été évalués par un expert proposant les ajustements suivants :

- Le matériel industriel utilisé pour le broyage de la canne à sucre, fabriquée en interne par la société COCOTIER est évalué à 1 000 000 € au 01/01/N-2. La VNC à la date d'acquisition était estimée à 500 000 €. Le matériel a été mis en service le 01/01/N-3. La durée résiduelle d'amortissement au 01/01/N-2 est de 9 ans.
- Les provisions retraites ont été estimées sur la base de la méthode de la valeur attendue pour montant de 500 000 € au 01/01/N-2. Elle était estimée au 01/07/N-1 à 200 000 €.

Les capitaux propres sont calculés en conformité avec les normes de consolidation du groupe et avant prise en compte des plus-values éventuelle et de l'écart d'acquisition.

Annexe 1.7 - Informations relatives à la société BASSE-TERRE

La société BASSE-TERRE a été acquise par la société COCOTIER au 31/12/N-1 pour 60 % des parts pour un prix d'acquisition de 300 000 €. La société RHUM-OTE a souhaité participer à l'ouverture du capital de la société BASSE-TERRE pour 25 % des parts pour un prix d'acquisition de 200 000 €. Les titres de participations ont été inscrits pour cette valeur.

Bilan de la société COCOTIER au 31/12/N

Actif		Passif	
Immobilisations	700 000	Capital	400 000
Titres de participation	800 000	Réserves	320 000
Stocks	20 000	Résultat	3 500 000
Disponibilités	3 000 000	Dettes	300 000
Total	4 520 000	Total	4 520 000

Bilan de la société BASSE TERRE au 31/12/N

Actif		Passif	
Immobilisations	400 000	Capital	500 000
Stocks	350 000	Réserves	50 000
Disponibilités	50 000	Résultat	20 000
		Dettes	230 000
Total	800 000	Total	800 000

Entrenez-vous

SUJETS INÉDITS UE4



Des sujets **pour se**
préparer efficacement

 2 sujets authentiques  Méthodologie